

**Patrick Loisel reconnaît qu'il existe un "gros besoin de travaux" sur le site. Il a expliqué qu'une visite technique avait eu lieu en début de saison pour s'assurer de la sécurité des utilisateurs et du bon déroulement de la saison. Bien que le site soit sécurisé, des travaux de rénovation sont clairement nécessaires, d'autant plus si l'établissement obtient une labellisation. La priorité immédiate était d'assurer la sécurité pour la saison en cours.**

## **MISE EN PLACE D'UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION FONCIÈRE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Jean-Yves KERAUDY rappelle au Conseil Municipal qu'en 2024, la Commune a sollicité le Conservatoire du Littoral dans le but d'établir un périmètre d'intervention foncière, comprenant la vallée du Petit Traouïero et la vallée du Grand Traouïero.

Conformément à l'article L322-1 du Code de l'Environnement, le Conservatoire du Littoral, établissement public de l'Etat à caractère administratif, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique.

Le Conservatoire du littoral a engagé depuis plusieurs années des actions foncières au sein de l'unité littorale « Trégor-Goëlo », allant de Binic-Étables-sur-Mer à Trébeurden. L'établissement propose de compléter ces actions en étendant ses acquisitions foncières sur le secteur « Vallées des Traouïero ».

Après concertation sur la délimitation du projet, le Conservatoire du littoral, par courrier en date du 24 juin 2025, a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur ce projet, représentant une superficie de 120 hectares terrestres, avant de le présenter à ses instances délibérantes (Conseil de Rivages puis Conseil d'Administration).

Parallèlement, le Conservatoire du Littoral propose sur le même périmètre, la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. Cette zone de préemption permettra au Conservatoire, après délibération du Conseil Départemental, de disposer d'un observatoire foncier et de préempter en cas de mise en vente de terrains.

Jean-Yves KERAUDY propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du Littoral sur l'espace des deux vallées des Traouïero cadastré sur la commune de Perros-Guirec ;
- **DE DEMANDER** au Conseil départemental des Côtes d'Armor la mise en place d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles couvrant le périmètre d'intervention foncière proposé ci-dessus par le Conservatoire.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Adopté à l'unanimité des membres présents



Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le délégué



Monsieur le Maire  
Mairie de Perros-Guirec  
Place de l'Hôtel de Ville  
22700 PERROS-GUIREC

Plérin, le 25 juin 2025

Objet : 22 – PERROS-GUIREC – Crédit du périmètre d'intervention Conservatoire du littoral « Vallées des Traouïéro »

Affaire suivie par : Laurine MAZE – Service foncier  
Nos réf. : 25 / 597 / LM  
Pièces jointes : Plan – Projet de délibération

Monsieur le Maire,

Suite à une sollicitation de longue date de votre part, le Conservatoire du littoral souhaite compléter son action sur votre commune par la création d'un périmètre sur les Vallées des Traouïéro. A ce titre, après un travail commun minutieux et précis, une proposition de périmètre d'intervention vous a été présentée le lundi 23 juin 2025. Vous la trouverez en pièce jointe.

Comme nous avons pu l'évoquer, la maîtrise foncière de ces ensembles permettra de préserver les paysages de ces deux vallées, mais aussi les fonctionnalités écologiques et la biodiversité, le cas échéant en restaurant certains milieux permettant la reconquête progressive de ces espaces par diverses espèces animales et végétales. Elle permettra aussi d'envisager une valorisation de ce site naturel d'une très grande valeur patrimoniale pour le territoire.

Dans le cadre de la gestion de ce nouvel espace naturel, je vous remercie de me confirmer votre accord pour devenir gestionnaire des parcelles qui seront acquises au fil du temps.

Les instances délibérantes du Conservatoire (Conseil de rivages Bretagne-Pays de La Loire, Conseil d'Administration) se réuniront à l'automne prochain et le dossier des « Vallées des Traouïéro » pourra alors être soumis à leurs approbations.

Aussi, dans cette perspective, je me permets de vous proposer d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal et je me tiens à votre disposition pour présenter le dossier préalablement à un bureau municipal afin de vous apporter toutes les précisions nécessaires à la bonne compréhension du projet.

Si ce projet emporte l'agrément de votre conseil municipal, je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser la délibération correspondante établie selon le modèle joint.

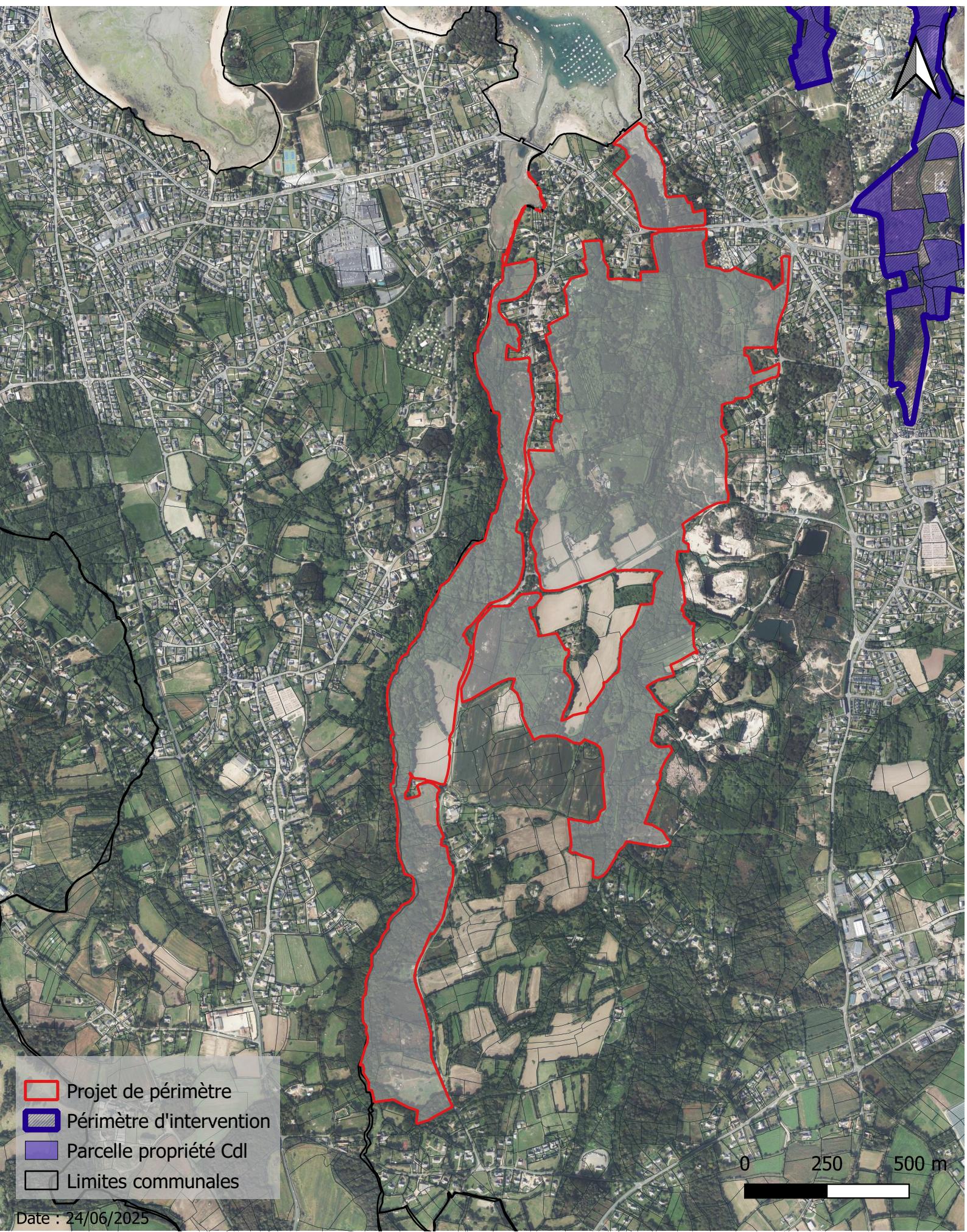
Je me tiens à votre entière disposition pour participer à toute réunion en ce sens et je vous remercie d'avance de votre collaboration à la mise en œuvre des actions du Conservatoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michel PELTIER  
Délégué de rivages Bretagne

Pour le Délégué de Rivages Bretagne

P/O Gwenaël HERVOUËT  
Le Délégué Adjoint



- Projet de périmètre
- Périmètre d'intervention
- Parcelle propriété Cdl
- Limites communales

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES 20 KMS DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE ET LA VILLE DE PERROS- GUIREC**

Christophe BETOULE rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 8 Juillet 2021 a été voté le projet sportif Municipal 2021/2026 de la Ville de Perros-Guirec.

Aux huit intentions de ce projet sportif municipal sont adossés les moyens à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés annuellement.

Soutenir la vie Associative et Accompagner les manifestations sportives font partie des axes de développement du Projet Sportif Municipal.

Aussi, Christophe BETOULE informe le Conseil Municipal de l'organisation des 20 kms de la Côte de Granit Rose le dimanche 27 juillet 2025.

C'est pourquoi, Christophe BETOULE soumet au Conseil Municipal la convention de partenariat avec les 20 kms de la Côte de Granit Rose.

Christophe BETOULE invite donc le Conseil Municipal à :

- **APPROUVER** la convention jointe en annexe,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ces dossiers.

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Adopté à l'unanimité des membres présents